

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

***L'Association des avocats de la défense de Montréal s'allie à CCH afin de contribuer au rayonnement des criminalistes du Québec***

**Brossard, le 26 septembre 2011-** Lors d'une récente entente, l'Association des avocats de la défense de Montréal et CCH ont conclu une alliance afin de valoriser le travail des criminalistes au Québec. En impliquant les avocats de la défense de Montréal dans l'amélioration du contenu d'ouvrages de référence, notamment celui du *Code criminel annoté Dubois Scheider*, CCH s'assure d'offrir des outils qui répondent davantage à la pratique des professionnels du droit tout en développant pour eux de nouveaux ouvrages de langue française. En devenant partenaire de l'AADM, CCH contribue ainsi au développement de la profession au Québec.

Avec ce nouveau partenariat, les membres de l'AADM ont pu bénéficier gratuitement d'un abonnement d'un an à la version Internet du *Code criminel annoté Dubois Schneider*, et ce, en commandant leur édition 2012 avant le 15 septembre 2011. Ils bénéficient également en tout temps d'un rabais de 25% sur le *Code de la sécurité routière* publié chez CCH. D'autres offres promotionnelles exclusives aux membres de l'AADM seront également offertes tout au long de ce partenariat.

Depuis plus de 30 ans, le *Code criminel Dubois Schneider* est le Code annoté de langue française le plus utilisé par les criminalistes du Québec. Avec plus de 7 000 annotations, l'accès à plus de 4 000 textes intégraux ainsi qu'aux archives du code depuis 2005, le *Code criminel Dubois Schneider* demeure LA référence des avocats de la défense au Québec.

**À propos de CCH**

Chef de file de l'édition juridique et de l'information professionnelle, CCH est membre du groupe Wolters Kluwer, l'un des premiers acteurs mondiaux dans le domaine. CCH publie chaque année des centaines d'ouvrages sous forme imprimée ou électronique en plus d'organiser des colloques et des séminaires destinés aux professionnels du secteur juridique, de la fiscalité, de la comptabilité, et du monde municipal.

**À propos de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM)**

L'Association a pour mission, entre autres, de diffuser de l'information juridique à ses membres et d'offrir de la formation continue en droit criminel et pénal. Elle prend part aux débats qui touchent la justice et le droit criminel, tant au niveau judiciaire que politique. Elle organise également des activités sociales et récréatives permettant à ses membres d'échanger entre eux sur leurs expériences professionnelles.

-30-

Source : CCH  
[www.cch.ca](http://www.cch.ca)

Informations : Maxime Laliberté  
1-800-363-8304 poste 231  
[Maxime.laliberte@wolterskluwer.com](mailto:Maxime.laliberte@wolterskluwer.com)